

YES YOGA

Yes Yoga 6, avenue Léon Dacheux 67100 Strasbourg

06 17 33 46 92 contact@yesyoga.fr www.yesyoga.fr

INSCRIPTION SAISON 2018/2019

Cours découverte : 3 cours à 20€

Cours à l'unité : 15€

Abonnement au trimestre : 1 X par semaine 150€ 2 X par semaine 210 €

Saison complète : 1 X par semaine 290€ 2 X par semaine 435€

Carte de 10 cours + 1 gratuit (valable 4 mois) 130€

La salle ferme durant les mois de juillet et août.

HORAIRES

Vendredi 19H à 20H

Dimanche 18H00 à 19H00

Les cours commencent aux heures indiquées. La salle est accessible 10 min avant le début des cours.

*Possibilité de payer en 3 fois.

Les tapis et accessoires sont fournis, cependant vous pouvez amener votre propre tapis si vous le souhaitez.

Conditions Générales d'Inscription

Le Yoga est avant tout un concept de développement de la santé du corps et de l'esprit.

Les engagements de Yes Yoga : Le Club Yes Yoga est un club de yoga multi style qui vous propose un enseignement de yoga de haute qualité dans un environnement chaleureux, moderne et zen.

Le Club se réserve le droit d'ajouter ou de supprimer des cours pour mieux s'adapter aux besoins de l'adhérent mais sans que cela soit une raison de résiliation d'abonnement.

Les abonnements et résiliation : Yes Yoga vous propose différents types d'abonnement : par carnets ou sous forme d'abonnement par trimestre ou par saison entière. ATTENTION : Les abonnements sont nominatifs. Prenez un produit adapté à vos moyens et à votre temps libre. Les cours à l'unité, les offres découvertes, les abonnements et les cartes 10 entrées ne sont ni remboursées, ni échangées. Les cartes 10 cours peuvent être prolongées de 6 mois en moyennant 10€.

La résiliation unilatérale par l'adhérent d'un abonnement en cours est autorisée par écrit pour les raisons suivantes: le déménagement dans une autre ville (via un

justificatif de changement de domicile) éloignée de plus de 50 km du Club, perte d'emploi ou état de santé justifiant l'arrêt de toute pratique sportive (un certificat médical sera obligatoire), en respectant un préavis de 30 jours avant la date d'anniversaire du mois de résiliation. Par exemple, si votre contrat a démarré un 13 du mois, le 13 est pour vous la date d'anniversaire du contrat. Dans ce cas, il vous faudra nous avertir au moins 30 jours avant le 13 du mois pour lequel la résiliation est souhaitée. Dit autrement, la résiliation ne pourra être effective qu'à partir du mois dont la date d'anniversaire du contrat est postérieure de 30 jours au minimum de la date de demande de résiliation.

Dans le cas d'un paiement anticipé de l'abonnement, la résiliation donnera lieu à un remboursement calculé selon les dates d'effet et d'expiration du contrat signé.

Clause de Suspension: Un abonnement pourra être suspendu uniquement pour un ou plusieurs mois entiers (entre deux dates d'anniversaire du contrat ; par exemple, entre le 13 mars et le 13 avril) et seulement en cas de blessure ou absence prolongée dû à un déplacement professionnel (les vacances ne constituent pas un motif acceptable) signalée avant son occurrence. Dans le cas d'un signalement à posteriori, des frais de dossier d'une valeur de 20,00 euros vous seront facturés.

Responsabilité : YES YOGA décline toute responsabilité en cas de vol, d'accident subi ou de maladie contractée pendant la présence au Club ou résultant d'une inapplication du règlement intérieur.

Divers : L'inscription au Club est nominative. Il n'est pas permis de céder ou transférer votre place à quiconque de quelque manière que ce soit, à titre gratuit ou onéreux.

YES YOGA s'engage à observer un préavis de 30 jours pour toute modification tarifaire. Toute modification de tarif sera notifiée par affichage sur notre site.

Les engagements de l'adhérent :

Règlement intérieur : L'adhérent s'engage à prendre connaissance du règlement intérieur affiché dans le Club, et à le respecter notamment en ce qui concerne l'hygiène et le respect des règles de bienséance usuelles. Pour le bien-être et la tranquillité de l'ensemble des adhérents YES YOGA s'autorise à exclure tout contrevenant sans que celui-ci puisse prétendre à un dédommagement autre que le remboursement prorata temporis ou au nombre de séances restantes de son abonnement.

Santé : L'adhérent s'engage à faire vérifier son état de santé par un médecin avant sa première séance, il s'engage également à signaler aux professeurs tout problème physique qu'il pourrait avoir. YES YOGA décline toute responsabilité en cas d'accident.

Divers : La pratique du yoga sous-entend des positions spécifiques, le professeur se réserve la possibilité de les corriger sur chaque adhérent manuellement. Si l'adhérent ne souhaite pas une telle pratique il doit en informer le professeur au début du cours.

Règlement Intérieur

Soyez à l'heure:

- Toutes les séances débuteront à l'heure prévue et la porte du Club d'entrée peut être fermée à l'heure dite.
- Un cours de yoga est toujours constitué en 3 parties : l'échauffement, le cours principal et la relaxation finale. Si une partie manque, les risques de blessure sont certains, c'est pourquoi une fois le cours commencé, aucun adhérent ne peut plus être admis en cas de retard.

YES YOGA est un espace de liberté :

- Le yoga se pratique ainsi pieds nus.
- En conséquence, merci d'enlever vos chaussures à l'entrée et de les poser dans les placards à chaussures mis à votre disposition à l'entrée du Club.

YES YOGA est un espace calme et zen :

- Eteignez vos téléphones mobiles.
- Parlez à voix basse.

Le yoga est une activité physique :

- Il est préférable de la pratiquer l'estomac léger.
- Restez hydraté, buvez régulièrement avant, pendant et après les cours.

Les vêtements doivent être appropriés à la pratique du yoga :

- Des vestiaires sont mis à votre disposition pour vous changer.
- Prévoyez des vêtements de sport souples, confortables, de préférence près du corps

Le yoga vous fait connaître vos limites :

- Suivez les instructions de vos professeurs.
- Respectez et soyez à l'écoute de votre corps. Ne forcez pas. Laissez vous guider par votre souffle dans les positions.

L'hygiène est une partie intégrante à la pratique du yoga :

- Assurez vous que vos habits soient propres.
- Veillez si nécessaire à protéger votre tapis des marques de transpiration, en le recouvrant d'une grande serviette.
- YES YOGA a été aménagé et équipé avec beaucoup de soin. Aidez nous par conséquence à maintenir la qualité de l'expérience YES YOGA en gardant le Club propre et en l'état.

Protection des données

YES YOGA s'engage à ne pas diffuser les coordonnées de ses utilisateurs sauf accord exprès de leur part. Nos newsletters vous permettent de vous désinscrire de la liste de diffusion à tout moment.

INSCRIPTION SAISON 2018/2019

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Email :

Téléphone :

Règlement : chèque espèces CB (nombre de chèques:.....)

Formule d'abonnement choisie :

Tarif:

Date :Signature :